CANTON DE GENÈVE

Mutation 24 / 198/

Folio

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire ou en limite des communes

de Meinier, Collonge-Bellerive, Gy et

Jussy

RÉPUBLIQUE ET

du 30 mars 1977

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord des communes intéressées;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

## ARRETE

- A. De modifier les A.C.E. suivants :
  - 46. Chemin du Bouchat, (9 juillet 1969 Collonge-Bellerive part de la route de La-Capite (Collonge-Bellerive) et aboutit au chemin des Prés-de-l'Oie (Meinier).

Chemin de l'Ecarlat, (9 juillet 1969/Collonge-Bellerive) part de la route de La-Capite (Collonge-Bellerive) et aboutit au chemin de Rouelbeau (Meinier).

- 21. Chemin de Carre-d'Aval, (26 mai 1976, Meinier) s'écri de et non du (Carre-d'Aval).
- B. Les nouvelles dénominations suivantes :
  - 29. Chemin des Champs-de-la-Grange (lieu-dit)
    à l'artère (ancien chemin des Petits-Bois) partant
    du chemin des Crêts-de-la-Capite et aboutissant à la
    route de Compois.

Séance du 30 mars 1977

- 30. Chemin des Echaux (lieu-dit)
  à l'artère, sans issue, partant de la route de
  Corsinge (manège) en direction nord-est.
- 31. Chemin des Evouettes (lieu-dit)
  à l'artère (ancien chemin de Compois) partant du
  chemin des Plots (à Compois) et aboutissant au chemin de Trémoulin.
- Route de La-Gara (lieu-dit)

  à l'artère partant de la route du Château-du-Crest
  (Meinier) et aboutissant au chemin des Beillans
  (Jussy).
  - 33. Chemin des Lance-Pierres (nom local)
    à l'artère partant de la route de Compois et aboutissant au chemin des Pralys (dans le hameau d'Essert)
  - 34. Ruelle de la Mère-Elise (nom local)

    à l'artère partant de la route de Meinier et aboutissant à la route de Meinier (dans le hameau de Carre-d'Amont).
  - 35. Chemin de la Ruite (nom local)
    à l'artère partant de la route de Gy (à l'est de Meinier) et aboutissant à la route de Covéry (au nord-est de Meinier).
  - 36. Chemin des Terres-Noires (lieu-dit)
    à l'artère (ancien chemin des Murailles) partant de
    la route de Corsinge (Les Murailles) et aboutissant
    à la route de Gy.
  - 37. Chemin des Varlioudes (lieu-dit)
    à l'artère connue sous le nom de chemin de Bellebouch
    partant de la route de Covéry (village de Meinier) et
    aboutissant à la route de Bellebouche (à Bellebouche)

Séance du 30 mars 1977

## De valider les dénominations suivantes :

- 38. Chemin de la Caille du chemin des Crêts-de-la-Capite (Collonge-Bellerive), à la route de Compois (Meinier).
- 39. Chemin du Canal (nom local), du chemin de Sionnet à la route de Compois.
- CV\_27227 40. Chemin des Chutes (nom local) du chemin du Chambet (Meinier) au chemin des Etremblés (Jussy).
  - 41. Chemin de Fiez (nom local)
    de la route de Corsinge (Meinier) à la route de Gy
    (Chez Laplanche, Gy).
  - 42. Chemin des Plots (lieu-dit),
    (en partie, ancien chemin des Plantées) de la route
    de Compois (à Compois), au chemin des Terres-Noires.
  - 43. Chemin des Pralys (lieu-dit)
    de la route de Compois (hameau d'Essert) à la route
    de la Repentance.
  - 44. Chemin de Rouelbeau (lieu-dit)
    de la route de Meinier (Carre d'Amont),
    à la route de Compois (Essert).
- Chemin de Sionnet (lieu-dit), de La Vy-la-Tour (Meinier) à la route de Compois, à Sionnet (Jussy).

Ces dispositions entreront en vigueur le 15 avril 1977.

Communiqué à :
Intérieur 7 ex.
Finances 1 ex.
Police 2 ex.
Travaux 2 ex.
Sautier 3 ex.
BH 1 ex.
Chancellerie 1 ex.

.16 CH 3

Certifié conforme Le chancelier d'Etat :

(signé) J.P. GALLAND